

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jacques Blondin, Claude Bocquet, Olivier Cerutti, Jean-Charles Lathion, Jean-Luc Forni, Delphine Bachmann, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Christina Meissner, Patricia Bidaux*

*Date de dépôt : 14 octobre 2021*

## **Proposition de résolution pour davantage d'investissements durables sans passer par l'impôt**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- les articles 157, 167 et 168 de la constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE), du 14 octobre 2012 ;
- les articles 1, 2 et 4 de la loi sur l'énergie (LEN), du 18 septembre 1986 ;
- l'article 1 de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG), du 5 octobre 1973 ;
- les engagements et les investissements des SIG en matière de durabilité et de transition énergétique ;
- la nécessité de passer à un mode de production et de consommation énergétique plus durable et économique ;
- l'urgence d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de mieux respecter l'environnement,

invite le Conseil d'Etat

à inciter les SIG à augmenter de 100 millions par an pendant dix ans leurs investissements dans les énergies renouvelables.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

Les Services industriels de Genève (SIG), établissement de droit public notamment chargé de fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique ainsi que de traiter des déchets et d'évacuer et traiter les eaux polluées, constituent aujourd'hui le bras industriel essentiel à la mise en place et au développement d'une stratégie énergétique durable et efficiente pour notre canton.

Pour ne prendre que l'année 2020, les investissements des SIG se sont élevés malgré la crise à 207 millions, dont : 17 millions dédiés à la construction de l'usine de traitement et de valorisation des déchets Cheneviers IV ; 83 millions, au renouvellement et à l'extension des réseaux ; et 86 millions, à la transition écologique, laquelle occupe une part de plus en plus importante des investissements.

Parmi les énergies prometteuses dans lesquelles investissent les SIG, figurent notamment le solaire et le thermique comme moyens efficaces afin de poursuivre la décarbonisation du canton dans les années à venir ; à cet égard, le projet des Cheneviers IV, qui prévoit d'approvisionner les réseaux thermiques structurants en énergie de récupération, fait figure d'investissement majeur.

C'est en ce sens que l'entreprise s'est entre autres engagée à :

- investir 1,4 milliard de francs d'ici à 2030 afin de produire 80% d'énergies renouvelables et de récupération pour contribuer à diminuer de 60% les émissions de CO<sub>2</sub> à Genève ;
- poursuivre l'exploration puis l'exploitation de la géothermie afin de couvrir, d'ici à 2035, 20% des besoins de chaleur du canton de Genève ;
- tripler la production solaire dans le canton d'ici à 2025 par rapport à 2018 afin de couvrir 6% de la consommation d'électricité à Genève.

Ces engagements – et par conséquent ces investissements – visant à accélérer la transition énergétique et environnementale à Genève sont évidemment à saluer et à renforcer, ce d'autant plus que les SIG se portent actuellement bien.

En effet, malgré l'effet de la crise évalué à 10 millions de francs environ, le résultat de gestion pour l'année 2020 s'est élevé à 59 millions de francs.

Quant aux investissements, si leur montant en 2020 a été légèrement inférieur à celui prévu, notamment en raison de la fermeture et du ralentissement des chantiers, ils demeurent néanmoins solides.

Rappelons également que l'entreprise poursuit avec succès depuis 2014 un désendettement continu, avec une dette d'environ 1 milliard réduite à 436 millions en 2020.

Pour toutes ces raisons, la santé financière actuelle des SIG et les défis futurs liés à la transition écologique justifient le dépôt de la présente proposition de résolution afin d'inviter le Conseil d'Etat à inciter les SIG à augmenter de 100 millions par an pendant dix ans leurs investissements dans les énergies renouvelables.

Par énergies renouvelables, nous entendons « l'énergie solaire, l'énergie géothermique, la chaleur de l'environnement, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique, l'énergie tirée de la biomasse », telles que définies dans l'art. 6, al. 1 de la loi sur l'énergie (L 2 30).

Ces 100 millions d'investissements supplémentaires annuels permettront aux SIG de mieux réaliser leurs objectifs à moyen terme et à long terme, parmi lesquels « placer l'environnement et la transition énergétique à la base de [leur] stratégie, fournir des prestations à forte valeur ajoutée environnementale, jouer [leur] rôle de bras industriel du Canton, tant dans le développement des énergies renouvelables que dans le domaine de l'efficacité environnementale liée à [leurs] secteurs d'activités. »

Ces 100 millions d'investissements supplémentaires annuels permettront enfin de respecter nos obligations constitutionnelles et légales, telles que définies respectivement dans notre constitution cantonale (art. 157 ; 167-168) et dans la loi sur l'énergie (art. 1-3), en vue de passer à un mode de production et de consommation énergétique plus durable et économique, évitant ainsi l'épuisement des ressources naturelles pour un meilleur respect de l'environnement.

Rappelons enfin que ces 100 millions d'investissements à la charge des SIG permettront d'assurer une équité de traitement entre tous les bénéficiaires de services et prestations des SIG. En effet, les investissements de cette nature, s'ils devaient être réalisés par l'Etat lui-même, seraient sans surprise financés par l'impôt et donc par les contribuables de ce canton ; or, de nombreuses entités, profitant pourtant des effets de ces investissements durables, seraient exemptées, faute d'imposition les concernant, de participer à l'effort collectif pour la transition écologique : coopératives, fondations, organisations non gouvernementales, etc. Le transfert par l'Etat de ce genre d'investissements aux SIG permettrait à cet établissement de droit public de

continuer de remplir ses missions légales en matière de durabilité tout en épargnant aux contribuables genevois un financement inéquitable par l'impôt.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil au présent texte.